### ( Nº 75.)

# Chambre des Représentants.

#### Séance du 5 Février 1895.

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1895 (1).

### I. - AMENDEMENT PRESENTÉ PAR M. LORAND.

#### ART. 6.

Le crédit porté à l'article 6 du Budget de la Guerre est réduit à 842,600 francs.

Cette réduction affectera le crédit demandé au littera E de l'article.

LORAND.
G. DEFNET.
FERD. FLECHET.
Dr Gillard.
Émile Vandrevelde.

## II. - AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DE SADELEER.

#### ART. 33.

Porter le chiffre de l'article 33 (litt. d des développements) à 54,000 francs et le chiffre global de l'article 33 à 251,800 francs.

DE SADELEER. Léon Visart de Bocarmé. Jos. Hoyois.

<sup>(1)</sup> Budget, n° 5, IX. Rapport, n° 45.

## III. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. LIEBAERT.

Rédiger dans les termes suivants l'article 33, litt. d :

Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités ou maladies contractées par le fait du service ou à l'occasion du service et qui ne donnent pas droit à la pension.

JUL. LIEBAERT.